

# HISTOIRE

## Les Archives municipales vous proposent de découvrir durant deux mois la mise en place de l'éclairage public à Neuilly.

En 1836, M.M. Campiche et Saget (ingénieurs lampistes et entrepreneurs d'éclairage) se chargent de la mise en place générale de l'éclairage de la commune pour 5 ans. Il s'agit alors d'un éclairage à l'huile. Ils s'engagent à épurer et clarifier parfaitement l'huile de colza (1<sup>ère</sup> qualité) employée à l'éclairage, à la brûler sans aucun résidu afin que la lumière soit toujours de meilleure qualité, et à faire des mixtions d'huile pendant les temps froids pour éviter la congélation et par la suite les extinctions.

La commune compte 70 lanternes à cette époque essentiellement sur l'avenue de Neuilly, le boulevard Victor Hugo, le boulevard d'Inkermann et la rue de Villiers, non loin de l'usine d'électricité des Champs Elysées située à l'angle de la rue de Villiers et du quai Michelet. Ces dernières sont allumées manuellement par du personnel qui dispose de 50 minutes pour le faire.

A la fin de chaque trimestre, les entrepreneurs doivent fournir au maire M. Jean Labie un état détaillé du service de l'éclairage. Au début de chaque année un tableau arrêté entre M. le Maire et les entrepreneurs indique pour chaque jour les heures d'allumage et la durée de chaque lanterne. Il sert de base pour le calcul des sommes à payer aux entrepreneurs.



Marché d'éclairage passé entre la Ville et M.M. Campiche et Saget  
632V, A.M.N.S.S.

En 1842, la première concession pour l'éclairage public au gaz est attribuée à M.M. Vincent Du Bochet et Romain Hippolyte Payn, agissant au nom et comme administrateurs de la Compagnie Parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz. Elle sera renouvelée au moins jusqu'en 1905.

En mai 1843, l'éclairage au gaz est installé sur la route n°13 (actuelle avenue Charles de Gaulle), la route départementale n°12, la traversée des Ternes et la route départementale n°11bis (actuelle rue de Sablonville). Les tuyaux d'embranchement à poser sont semblables à ceux utilisés dans Paris.

A cette époque la commune comptait alors 81 lanternes à l'huile. Elles sont déplacées pour être installées sur d'autres points de la commune qui n'étaient pas encore éclairés.

En 1876, un nouveau traité pour l'éclairage au gaz est passé, il prévoit la pose de 5826 m de conduite et l'installation de 131 appareils d'éclairage public qui s'ajoutent à ceux déjà installés. En 1905 la commune est éclairée par 1193 lanternes à l'huile et au gaz.



Lanterne à l'huile 632 V, A.M.N.S.S.

En 1923 l'avenue de Neuilly compte 361 candélabres à bec formant 6 lignes d'éclairage (4 sur les contres allées, 2 sur les trottoirs des immeubles) et 7 lignes d'éclairage placées sur les refuges. Chaque bec a un pouvoir éclairant de 100 bougies. En 1923 ce système est modifié, l'avenue va désormais être éclairée au gaz surpressé par 4 lignes d'éclairage placées en bordure des contres allées et 1 ligne éclairant les refuges. Elle comptera 119 candélabres placés en quinconce, espacés de 75 m et ayant un pouvoir éclairant de 2000 bougies.

En 1951 commence la transformation de l'éclairage au gaz en éclairage électrique.

***La Vitrine des Archives : du 1 mars au 30 avril 2017 dans le Vestibule d'Honneur, 2<sup>ème</sup> étage de l'Hôtel de Ville, de 9h à 17h30.***

Pour tous renseignements : [archivdoc@ville-neuillysurseine.fr](mailto:archivdoc@ville-neuillysurseine.fr)